

Commune de Favorney



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2008 à 19h15.

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT, Amélie GARRET.
Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,
François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON,
Christian RONJAT.

Excusés : Séverine DESPREZ, Denise RIGOULOT, Jean-Charles REDOUTEY.

Secrétaire : Daniel GEORGES

Ordre du jour :

- ⇒ *Informations diverses.*
- ⇒ *Informations communauté de communes.*
- ⇒ *Bilan rentrée RPI.*
- ⇒ *Calendrier travaux d'assainissement.*
- ⇒ *Travaux de voirie suite à l'orage du 830 mai.*
- ⇒ *Atelier communal.*
- ⇒ *Décision budgétaires modificatives.*
- ⇒ *Mesures de sécurité Grande Rue.*
- ⇒ *Complément tarif location salle des fêtes.*
- ⇒ *Réflexion sur animations 2008-2009.*
- ⇒ *Questions diverses.*

NOUVELLES BREVES : INFORMATIONS.

- ⇒ Vu la conjoncture économique actuelle, les dirigeants de la société ALDI qui projetaient une implantation à Favorney gèlent leur projet de création de nouveaux magasins pour recentrer leur politique commerciale sur la rénovation de l'existant donc le site de Favorney est abandonné pour l'instant.
- ⇒ La commune de Favorney a été inscrite au tableau d'honneur des villages fleuris (6e sur 26 participants pour les communes de plus de 1000 habitants.
- ⇒ Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est prononcé par arrêté préfectoral sur l'interdiction de stockage des déchets fermentescibles sur le site de Favorney:

A compter du 1er janvier 2009, la quantité maximale annuelle totale de déchets fermentescibles mis en stockage sur le site ne pourra excéder 1000 tonnes, à savoir, les déchets alimentaires, papiers / cartons et déchets verts, à l'exception de ceux qui peuvent être disséminés dans une livraison en faible proportion et les boues fermentescibles, à l'exception des boues de station d'épuration hors norme ne pouvant être valorisées par épandage,

Pour l'application de cette disposition aux déchets alimentaires et papiers/cartons, le tonnage décompté pour la fraction fermentescible sera estimé par l'exploitant sur la base de caractérisations d'échantillons provenant des différents gisements identifiés.

.A compter du 1er janvier 2012, la réception de ces déchets sera interdite sur le site.

- ⇒ Suite a la demande d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des immeubles au titre des monuments historiques, de la maison sise 6 rue Thiers, M. le Maire a donné un avis très favorable à cette inscription.

- ⇒ Dans le cadre de la réorganisation du réseau du Trésor public et en particulier la fusion des activités de la trésorerie d'Amance avec celles de la trésorerie de Port-sur-Saône, une permanence hebdomadaire sera organisée à Amance, mais il ne sera pas possible d'assurer une permanence à Favorney.
- ⇒ Le conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) informe du remplacement du point fixe de permanence par une offre de service personnalisée liée à l'urgence sociale (?)
- ⇒ Un nouveau pathogène forestier, un champignon ascomycète, vient d'être identifié sur le frêne en Haute-Saône, dans des forêts de la vallée de la Lanterne et de ses affluents.
Ce pathogène provoque une mortalité, parfois importante, des rameaux des frênes adultes, des rejets et des jeunes semis de cette essence.
Le département de la Santé des Forêts (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) vient de diffuser à son réseau de correspondants observateurs un appel national à signalement.
La direction technique et commerciale de l'Office National des Forêts nous a transmis des consignes de surveillance et de restriction sur les plantations de frêne et la commercialisation des grumes de frênes. En Haute-Saône, les plantations de frênes sont suspendues pour la saison 2008-2009 et la commercialisation du frêne sera limitée à des acheteurs locaux pour éviter une éventuelle dissémination du champignon pathogène.
Aussi, les frênes offerts aux ventes d'automne 2008 sont retirés des articles de bois sur pied.
- ⇒ Le Judo-Club de Favorney organisera son 5e tournoi les 30 et 31 mai au gymnase. A cette occasion, le club fêtera son 25e anniversaire.
- ⇒ Une nouvelle association de Port sur Saône ayant pour objet la relaxation et le bien être par la sophrologie demande l'utilisation d'une salle le vendredi soir pour faire bénéficier les habitants du secteur à ces pratiques de relaxation. Le conseil municipal de Favorney propose de mettre à leur disposition la salle des mariages le jour demandé (de 20h30 à 22h).

SAONE JOLIE

Christian RONJAT, présente au conseil municipal la communauté de communes avec un bilan des activités et les engagements communautaires futurs.

La communauté de communes « LA SAONE JOLIE » est une communauté d'intérêts économiques et sociaux. Elle est composée de 17 communes et 7800 habitants dont 3 villes principales : Port-sur-Saône (2800hab) Favorney (1050hab) et Saint-Rémy (800hab)

C'est aussi 1 Président et 7 vice-Présidents en charge d'une commission.

Le conseil communautaire est administré par un conseil composé de 74 conseillers plus des suppléants.

Le Président élu est M. Jacques LALLEMAND Maire de Grattery.

Le 1er Vice-Président est M. Jean-Paul MARIOT Conseiller Général, Maire de Port-sur-Saône.

Christian RONJAT en tant que 2e Vice-Président à en charge la commission d'administration générale à savoir, le personnels, les finances, les affaires juridiques, la communication, la coopération, la piscine et le logement.

Les compétences obligatoires de la Saône-Jolie sont:

- Le développement économique.
- Les schémas d'urbanisme et les réserves foncières
- Les voiries d'intérêt communautaire

- La politique du logement social et des personnes défavorisées.
- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

Les compétences optionnelles:

- La protection et mise en valeur de l'environnement
- La construction et l'entretien des équipements culturels sportifs et touristiques.
- Le développement culturel et touristique
- Le transport
- La coopération décentralisée.
- Accueil petite enfance
- L'intervention en qualité de mandataire pour le compte des communes (maîtrise d'ouvrage déléguée)

BUDGET DE LA SAONE-JOLIE 2008

Fonctionnement: 2.35 millions d'euros

Investissement: 2.3 millions d'euros

Budget annexe Zones Artisanales Faverney = 1,196 millions d'euros

Port-sur-Saône = 416 000 euros

Personnels: 23 personnes dont 17 détachées à mi-temps dans les communes.

Les actions en fonctionnement:

- L'entretien et la gestion de la piscine communautaire de Port-sur-Saône.
- La gestion du port de plaisance de Port-sur-Saône.
- L'entretien du bâtiment « Saône expo »
- La gestion et facturation des ordures ménagères.
- La gestion d'un parc de véhicules.
- Le transport des personnes âgées aux marchés.
- L'entretien des voies communautaires
- Le balayage des voies communautaires (4/an)
- La fourniture d'une tondeuse à chaque commune.
- La fourniture de produit désherbant à chaque commune.
- Le festival de folklore à Port-sur-Saône.
- Les manifestations du 400e anniversaire du « Miracle de Faverney »
- Le soutien au festival de cinéma de Faverney.

Les actions en investissement:

- La construction d'une crèche de 28 places à Port-sur-Saône.
- La construction d'une mini crèche de 9 places à Faverney.
- Réflexion sur la mise en place d'une crèche d'entreprise à St-Rémy.
- Aménagement de loges dans la salle « Saône Expo »
- L'aménagement d'un déversoir d'orages à Grattery.
- La construction d'un ouvrage d'art à Menoux.
- La vente de parcelles dans les ZA de Port-sur-Saône et de Faverney.
- Les travaux d'aménagement des VRD de la ZA de Faverney.

BILAN DE RENTREE DU RPI.

La commission « affaires scolaires, accueil périscolaire et petite enfance » s'est réunie le 11 septembre pour faire le point sur la rentrée.

Élèves :

231 élèves sont accueillis sur le RPI (10 classes – 3 sites – 4 villages)

155 élèves sont accueillis sur l'école de Faverney (7 classes)

Personnel :

Le personnel est constitué sur le RPI d'une trentaine de personnes (enseignants, ATSEM,

femmes de ménage, accompagnatrice bus, stagiaires, assistante de vie scolaire, emplois de vie scolaire + le personnel du périscolaire.

Locaux :

Pendant les vacances, deux classes ont été rénovées. Il a fallu installer une nouvelle classe (pour les élèves de la CLIS) : les travaux ont été effectués par des élus, les employés municipaux, le job d'été et une enseignante). La classe nouvellement ouverte (Grande section CP) a été entièrement rénovée (entreprises locales). La remise en place des classes, après travaux, a pu être effectuée mais dans un délai très bref par des élus, des enseignants et les employés municipaux (à leur retour de congé).

Les problèmes :

Le stationnement devant l'école de Favorney, au moment des entrées et sorties de classe, reste problématique. La commission se propose de préparer un plan de stationnement pour 2009 (travaux et aménagements nécessaires). Dans l'immédiat, la discipline des parents est indispensable (respect des sens de circulation, des interdictions de stationnement). Aux vacances de Toussaint, en accord avec le chauffeur, le bus stationnera juste devant les grilles de l'école. Les enfants prenant le bus auront moins de chemin à parcourir (moins de risques), les autres enfants seront davantage protégés sur le passage piéton qui sera reculé de quelques mètres.

L'organisation du ramassage pour les enfants du RPI ne donne pas satisfaction (trop d'attente pour les élèves de Provenchère). Les maires ont demandé aux services du conseil général de faire une autre proposition (avec 2 bus). La première proposition ne va pas dans le sens souhaité par les parents et les élus. Mme Garcia maire de Provenchère, a en accord avec ses collègues fait une nouvelle proposition au Conseil général (un bus réservé aux élèves de Provenchère).

RPI :

L'arrivée d'une quatrième commune sur le RPI (Provenchère) va nécessiter la modification de la convention qui fixait les règles de fonctionnement (participation financière, utilisation du matériel ...). Les maires se sont réunis pour faire une proposition de participation financière (coût par élève) à la municipalité de Provenchère qui est la seule commune du RPI à ne pas avoir d'entretien de locaux.

Une prochaine réunion de la commission du RPI est prévue très bientôt. Les membres de la commission « affaires scolaires, accueil périscolaire et petite enfance » qui ne font pas forcément partie de la commission RPI souhaitent participer à ses travaux.

Périscolaire :

Le problème du dépassement du seuil de fréquentation de la restauration scolaire (fixé à 50) s'est rapidement posé cette année. Le collège est-il en mesure d'augmenter ce seuil. La fréquentation est en constante augmentation. Suite au conseil d'administration du 18 septembre, le seuil est porté à 60 élèves pour toute l'année scolaire. Une rencontre avec M. Davot de la Ligue FOL 70 devrait permettre de fixer des critères stricts pour que ce seuil ne soit pas dépassé dans l'immédiat.

Au niveau des locaux la salle du périscolaire, la salle de jeux de la maternelle, la grande salle du Rased et la BCD permettent un accueil satisfaisant des enfants. L'ensemble des classes de l'école ayant été rénovées depuis 2002 la commission se propose de réfléchir, pour l'année 2009, à l'utilisation des anciens logements de fonction pour les activités périscolaires.

SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRES

M. le Maire donne lecture du courrier du lycée professionnel Luxembourg qui sollicite financièrement la commune afin de réduire le coût, aux familles, d'élèves (originaires de Favorney) à la participation d'un voyage pédagogique de 3 jours à Métabief .

Le conseil municipal ne souhaite pas accorder de subventions pour ces activités.

(7 contre / 3 abstention / 1 pour)

PARTICIPATION FINANCEMENT ECOLE DU MARTEROY.

M. le Maire fait état d'un courrier du groupe scolaire du Marteroy à Vesoul concernant « l'obligation » aux communes de résidence des élèves de participer au financement des écoles privées associées à l'État, pour ceux d'entre eux qui sont domiciliés dans leur commune. 5 élèves de Favorney sont scolarisés au Marteroy. La commune de Favorney, au travers de son RPI dispose de toutes les structures d'accueil y compris pour le périscolaire et la restauration pour accueillir ces enfants. De ce fait, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la prise en charge des frais de fonctionnement qui seraient appelés par Le Marteroy pour les enfants de Favorney scolarisés dans cet établissement.

BILAN DES TRAVAUX

Assainissement: la consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours.

Atelier communal: Les dépassements budgétaires de ce projet nécessitent une refonte complète de cette opération. Une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre est en cours afin de définir un nouveau projet compatible avec l'enveloppe financière définie pour cette opération.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Décision modificative n°8

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2118 : Autres terrains		2 513,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		2 513,00 €
R024: Produits de cessions		2 513,00 €
TOTAL R024 : Produits de cessions		2 513,00 €

Décision modificative n°9

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031: Frais d'études		3 000,00€
TOTAL D 20: Frais d'études		3 000,00€
D21312: Bâtiments scolaires		6 300,00€
D21318: Autres bâtiments publics		6 000,00€
D 2151: Réseaux de voirie		67 700,00€
TOTAL D21: Immobilisations corporelles		80 000,00€
D 2313: Immos en cours constructions	27 000,00€	
D 2315: Immos en cours-inst. Techn.	56 000,00€	
TOTAL D 23: Immobilisations en cours	83 000,00€	

ACHAT DE TERRAIN

M. le Maire fait lecture de la lettre de Mme Françoise HENGER proposant à la commune la vente de deux terrains situés section A Sur les Côtes, entre l'ancien terrain Dispot propriété de la commune et le sentier piéton dit des Côtes. Le 1er terrain cadastré n° 215 pour un montant de 1 800,00€, à charge de la commune de l'élagage d'un noyer situé sur ce terrain et de la remise en état de la clôture riveraine de M. Bobiller. Un 2eme terrain contigu cadastré n°225 d'une valeur de 300€ est en indivision avec ses neveux. La commune acquiert donc la part de Mme Henger, soit la moitié de ce terrain pour la

somme de 150€, le reste étant en attente d'accord avec les propriétaires. Ce terrain pourrait défrucher le « terrain Dispot » et permettre le passage d'éventuelles canalisations aussi, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour continuer cette transaction et signer toutes les pièces relatives à cette vente.

DESIGNATION RESPONSABLES FETE FORAINE DE LA PENTECOTE

M. Gérard BURNEY et Daniel GEORGES sont désignés responsables de la fête foraine de la Pentecôte avec en particulier la charge de la bonne installation des divers manèges et des relations forains et commune.

SALLE DES FETES.

Modificatif du règlement de la salle des fêtes (CM du 21/07/2008)

Les tarifs de location pour les associations extérieures à la commune sont fixés comme suit à compter du 1er octobre 2008:

- Avec utilisation cuisine = 150,00€
- Sans utilisation cuisine = 100,00€

Concernant la caution fixée d'un montant égal au prix de la location, exigible un mois avant la date de location, les associations de la commune sont exonérées de cette caution lorsqu'elles disposent de la salle à titre gratuit (manifestations non lucratives). Les associations pourront bénéficier de la salle à titre gratuit pour leur 1ere manifestation lucrative de l'année, à compter du 1er janvier 2009.

QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire expose au conseil municipal qu'un commerçant ambulant, M. YETIM Halil de st-Loup-sur-Semouse sollicite l'autorisation de s'installer un soir par semaine, de 18 à 21h sur la place du général de Gaulle pour la vente de Kebab et couscous à emporter. Le conseil Municipal accepte cette demande en fixant les mêmes conditions financières que le précédent soit une somme de 10.00€ /semaine payable à la fin de chaque trimestre civil.

Conformément à la modification des statuts de l'école départementale de musique portant notamment sur la représentation des collectivités adhérentes au sein du comité syndical, le conseil municipal donne mandat à M. Daniel GEORGES afin de désigner, pour l'ensemble des collectivités du secteur un représentant et un suppléant à l'école départementale de musique.

Le procès verbal de constatations des dégâts concernant le massif décoratif endommagé par un tracteur, situé à l'angle de la rue Druais et de la rue du général Leclerc, a été adressé à la mairie par les experts. Les préconisations de l'assurance consistent à réparer les murets courbe béton à l'aide de résine, ponçage et remise en peinture pour une somme de 1 615.00€ TTC. Le conseil municipal exprime son désaccord sur cette réparation et demande le remplacement complet du muret courbe, conforme à l'original.
